

Entre les soussignés :

Coface Services West Africa, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, en abrégée C.S.W.A - SARL au capital de 1.000.000 Fcfa – Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro RC/DLA/2005/B/661 - dont le Siège Social est situé au 264 Rue de la Motte Picquet – Bonanjo, Immeuble Ibanne Plateau Joss, 4ème étage, BP 18342 Douala – Cameroun. Représentée par M. Hugues Olivier BAGNEKI, Directeur Général

(Ci-après dénommée CSWA),

Et

Groupe Lewat, Sise à Bessengue Douala, immatriculée au Registre de Commerce de Cameroun sous le numéro, dûment représentée par **M. Groupe Lewat** son Directeur Général

(ci-après dénommé "vous").

SECTION 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet la fourniture de rapports de solvabilité (rapport indicateur de la notoriété et de la solvabilité des entreprises) sur les clients ou prospects de Groupe Lewat établis au Cameroun. Le présent contrat prend effet à sa date de signature.

SECTION 2 – CONDITIONS PARTICULIERES

2-1- DESCRIPTION DES TRAVAUX

CSWA exécutera les travaux suivants en conformité avec l'objet mentionné ci-dessus.

2-1-1-Rapport Bilan

-

CSWA met à la disposition de **XXXXX** le rapport bilan sur toute entreprise sollicitée par **XXXXX**. Le rapport bilan est constitué du bilan de toute entreprise demandée contenant au moins le bilan du dernier exercice et/ou d'exercices précédents.

2-1-2- Le rapport de solvabilité

_

Ce rapport fournit diverses informations : la raison sociale, les coordonnées, la forme juridique, la répartition du capital, les noms et fonctions des principaux dirigeants, des éléments financiers, le rating de la société, les comportements de paiements connus de **CSWA**, la notoriété et l'opinion de solvabilité de **CSWA**.

Le rapport de solvabilité sera mis à la disposition de **XXXXX** par un accès en ligne en temps réel à la base d'informations de **CSWA**.

Le rapport de solvabilité sur les entreprises hors du Cameroun sera mis à disposition par courrier électronique, suite à une demande par courrier du client.

SECTION 3 – FORMULE D'ABONNEMENT

3-1- FORFAIT ANNUEL DE 20 RAPPORTS DE SOLVABILITE ET/OU RAPPORTS BILANS

3-1-1- Délai de Livraison

-

Le délai de livraison d'un rapport de solvabilité ou du rapport bilan est instantané (« online ») pour les rapports présents dans la base de données de **CSWA**.

Il est de 07 (sept) jours ouvrables à compter de la date de réception de la demande par **CSWA** pour les **nouvelles sociétés** et les **demandes de révision**. Les rapports seront transmis à **XXXXX** par courrier électronique contre accusé de réception et seront directement consultables en ligne sur la base ICON.

Les rapports sur les entreprises hors du Cameroun seront livrés sous un délai de 10 jours.

3-2-2- Offre Tarifaire

_

CSWA propose une facturation sur le modèle d'un <u>forfait annuel de consultation</u> de la base d'information ICON de **CSWA**, comptant environ 5.000 entreprises

| Type de produits | Délais (jours ouvrables) | Prix en HT | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Rapports de solvabilité Base de données CSWA | Online | Forfait consultation 20 rapports bilans et/rapports de solvabilité 1.000 FCFA /an | |
| Rapport supplémentaire à compter du 21 ^{ème} en 12 mois | online | 1.000 FCFA | |
| Nouvelle société (hors base de données) | 7 jours | Gratuit dans la limite du forfait | |
| Demande de révision | 7 jours | Gratuit dans la limite du forfait | |

3-2-3- Modalité De Règlement :

-

• Règlement du forfait de consultation. (soit 1000 FCFA HT)

NB: Règlement à la mise en production de la connexion ICON / XXXXX

- Nouvelle société et demande de révision au-delà du forfait : facturation complémentaire mensuelle
- Nouvelle société hors Cameroun : facturation à l'unité 2 000 FCFA HT

En cas d'inexécution de ses obligations par **CSWA** et notamment en cas de défaut de livraison ou de livraison incomplète des rapports de solvabilité commandés, **XXXXX** se réserve le droit de procéder à toute action en recouvrement des sommes dues.

SECTION 4 – CONDITIONS D'UTILISATION

La base ICON en tant que telle est protégée par les lois sur la confidentialité, le copyright, les marques commerciales et d'autres droits de propriété intellectuelle. Son contenu est la propriété de **CSWA** qui en concède un droit d'accès à **XXXXX** dans le cadre du contrat.

XXXXX s'engage à utiliser la base ICON et les informations qu'elle contient dans le cadre normal de ses activités. En particulier, **XXXXX** s'engage à ne pas modifier, reproduire, copier, republier, télécharger en aval, poster, transmettre ou télécharger en amont tout ou partie du contenu de la base.

XXXXX ne pourra recourir à : l'utilisation de tout outil, programme, algorithme robotique ou produit pour télécharger automatiquement la base ICON ou copier son contenu.

Il est reconnu à **CSWA** le droit de recourir en cas de besoin à tout moyen ou tout acteur y compris tiers pour contrôler l'usage fait de la base ICON par **XXXXX**.

SECTION 5 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une période d'un an à compter de la date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf résiliation du contrat par l'une des parties.

SECTION 6 - CLAUSE DE CONFIDENTIALITE.

Les informations recueillies relativement au traitement des rapports de solvabilité fournis, restent strictement confidentielles aux deux parties, ne peuvent de fait être diffusées ni communiquées à un tiers, sous peine d'amende et de poursuite judiciaire.

CSWA s'engage à apporter tous ses soins à cette gestion et **XXXXX** s'engage à en accepter les conséquences, ceci en conformité avec les conditions de traitement initialement prévues.

<u>SECTION 7 – CONTESTATIONS ET LITIGES</u>

| En cas de contestation ou de difficultés, | liées à l'exécution o | ou à l'interprétation (| du présent contra | t, les parties |
|---|-----------------------|-------------------------|-------------------|----------------|
| requièrent avant tout un règlement amial | ole. | | | |

A défaut d'accord conclu au terme dudit règlement, il est attribué compétence exclusive aux juridictions de Douala statuant en application de la législation camerounaise et des actes uniformes adoptés par l'OHADA. A cet effet, **XXXXX** et CSWA déclarent élire domicile à Douala.

| COEA | CF | SERVICES | WEST | AFRICA |
|------|----|-----------------|------|--------|
| CULA | CL | SERVICES | WEST | AFRICA |

(signature + cachet)

XXXXX

(signature + cachet)

A ______le _____

Fait en deux exemplaires originaux